

Une Maison sérieuse

« Fondée en 2345. De Pères en Fils -certifiés- depuis trois Générations »

La boutique était avenante et ses murs luisaient de panneaux garantissant un travail parfait, au juste prix. Ce dernier point n'était pas un problème pour Sylvain Greetain, son souci étant de trouver, d'abord et avant tout, un fabricant sérieux. Tout de même, il se félicita de sa persévérance de ne pas être entré chez le premier gougnafier venu. Un sentiment se diffusait d'avoir mis les pieds chez un entrepreneur de talent, animé d'une grande probité, aimant son métier. Quelques fragments d'ADN et la maison se faisait forte de vous garantir des reproductions, non seulement fidèles, mais aussi des duplications « à thèmes » parfaitement viables ; c'était exactement ce que recherchait Greetain : une réalisation originale mais d'une tenue certaine.

Trois vendeurs parlaient à voix basse à l'entrée d'un des trois cabinets vitrés insonorisés, commentant, probablement, un paragraphe de contrat. L'un des trois abandonna la discussion et se dirigea vers lui...

Vêtu d'une redingote noire, portant badge de la Maison à son revers, il rejoignit Greetain.

- Que puis-je pour vous ?

- C'est pour une opération... Ça n'a rien de médical, une rancœur à satisfaire...

- Je vois... Nous sommes très bien positionnés sur les marchés médicaux mais nous satisfaisons volontiers notre clientèle sur ces marchés annexes. Puis-je vous conseiller ? Nous proposons différents forfaits pour la résolution de ces...problèmes. Nous nous chargeons de tout le processus. Je peux vous proposer le contrat de base qui nous est choisi le plus souvent. Pour ne pas dire toujours. Prélèvement, garanti bien sûr, constitution de l'exemplaire, choix du local où se situera l'opération, sa préparation, l'enlèvement, tout compris : trois mille solars. Je me permets de préciser que ce type d'opérations a toujours satisfait notre clientèle.

- Je souhaite de l'originalité.

- Nous la préférons aussi. Mais les prix s'en ressentent.

- Ça ne devrait pas faire problème. J'ai récupéré quelques fragments quand ma voisine du dessus a secoué ses tapis : la matière première que j'attendais.

- Une opération délicate dont nous nous chargeons en temps ordinaire, mais je ne doute pas que vous ayez effectué ce prélèvement avec toute l'attention que cela requiert ?
- Des plus soigneusement.
- Vous savez, néanmoins, que des incidents peuvent survenir ? Quelques fois il peut y avoir eu une visite de dernière heure et cela provoque des surprises intempestives au moment de la finition. C'est pourquoi nous préférons...
- La personne est suffisamment acariâtre pour n'avoir aucune visite. Je suis bien placé pour l'affirmer !
- Le cas échéant, si nous nous étions accordés pour un contrat, nous vous préviendrions en cas d'incertitude. Supposons ce doute levé ! La Maison propose trois sortes de contrats pour calmer ces... agacements qui nous persécutent tous. Dont nous mesurons, par ailleurs, tout l'intérêt de se débarrasser. C'est de notoriété publique, ces troubles, de voisinage ou autres, mènent à des stress si aigus qu'ils en deviennent vite et irrémédiablement insupportables.
- Oui... D'où ma venue. Outre ce contrat de base, avec un seul exemplaire, quelles opérations proposez-vous ?
- Je vois que vous vous êtes déjà documenté. Je peux vous proposer la série « Duplications » : la culture de base retenue intégrée dans plusieurs exemplaires. Nombre selon vos possibilités, bien entendu. L'opération peut ainsi être répétée autant de fois le jour venu. Ou, nettement plus coûteuse, la version « Duplication enrichie ». Cette dernière constituée de plusieurs exemplaires mais d'apparences fort différentes. Et, enfin, notre série « Duplications enrichies type fantaisies ». Séries originales de personnages ou animales, chacun recevant des implantations diverses. Sujets assortis ou pas, faisant l'objet, au préalable, d'une convention précise entre Vous et Nous pour les détails. Bien sûr, la Maison vous demandera une caution. Et nous établissons un dédit pour ces séries car nous engageons des dépenses conséquentes. Vous le comprendrez aisément.
- Je le comprends. J'étais tenté... Une série « duplications enrichies » dites-vous ? Inclure les yeux dans un visage de tarsier par exemple ? De tarsier ou de kangourou ?... Ou d'une otarie, pourquoi pas ?! Les bras, la poitrine, etc., en autant d'exemplaires ?
- Ce que vous me décrivez est la série « duplications fantaisies combinées » : des organes différenciés dans chacun des différents supports. Nous réalisons aussi. La Maison se ferait forte de prouver son savoir-faire dans cette spécialité. Remarquez-le, nous pouvons produire des témoignages authentifiés de personnes s'étant félicité d'avoir opté pour ces exceptionnels contrats. Néanmoins, j'attire votre attention : le nombre et la qualité des exemplaires livrés influent considérablement sur

le prix et le délais de réalisation de l'opération. Prévoir un an. Et si vous étiez pressé...

- J'entends bien. C'est ce qui me fait hésiter.
 - Voulez-vous en revenir à notre contrat-type ?
 - Et si l'exemplaire était dupliqué ? Par exemple : trois fois.
 - Je vois que vous n'avez pas été sans vous apercevoir que les délais en seraient considérablement écourtés. En effet, dans des corps d'animaux, ou plus ou moins fantaisistes, nous demandons un délai de six à huit mois, minimum. Tandis que nous disposons de stocks de corps humains standards, masculins, féminins, juvéniles, troisième âge, et ce, dans toutes les corpulences. Vous consultez notre catalogue, vous choisissez un modèle se rapprochant de... l'original, et nous y développons le, ou les organes correspondants à votre prélèvement. Évidemment, ce type de contrat doit être défini dans le détail pour chaque combinaison choisie. Les cultures donnent de très bons résultats dans les deux mois.
 - Deux mois !
 - Certains organes complexes allongent le délai. Et puis il faut attendre que le corps de base assimile l'implantation et sa finition.
 - Et un seul organe, tel que les yeux ?
 - Disons : cinq à six semaines, pour compter large.
 - Tentant... Trois exemplaires ?
 - C'est vous qui décidez.
 - Et pour le corps, la couleur des cheveux, sa morphologie...
 - Ce stock de corps dont nous disposons, la Maison les renouvelle en flux tendu.
 - On ne dira jamais assez le plaisir qu'il y a à tordre un cou, n'est-ce pas !
 - Tordre le cou... Si je comprends, c'est le mode d'élimination que vous choisiriez ?
 - Oui.
 - Pour les trois duplications ?
 - J'aurais préféré une seule reproduction, mais qu'elle soit complète.
- Le vendeur inclina la tête en signe de compréhension...
- Eh oui, monsieur. Malheureusement... Sinon la Maison ne pourrait que chercher à vous satisfaire !

Greetain voulait un défoulement qui lui serait vraiment en propre. Mais obligation lui était faite de respecter la Législation. Seule une déclinaison, en un ou plusieurs modèles, dans lequel serait inclus un nombre limité d'organes authentiques, était permise. Cela permettait quand même une vengeance, presque totale, et pas trop fugace, en tout cas suffisamment durable et consciente pour soulager le Client-moyen.

Hors de propos de réclamer un unique exemplaire correspondant -exactement- à l'original.

Par ailleurs, un « hic » : pour sa demande, il lui faudrait patienter quelques semaines. Néanmoins, Greetain écouta attentivement les explications développées à propos de la série « duplications ». Le forfait englobait la commande, la livraison, et les implications annexes telles celle de fournir un local propre, ainsi que son décor. Ça se devinait, ce dernier chapitre permettait à la maison d'amortir les effets d'une étude de prix draconienne, en plaçant des accessoires apportant du décorum à ce que certains considéraient quasiment comme une « cérémonie d'exorcisme ». Dixit le vendeur qui ne désespérait pas, sans doute, d'entraîner Greetain encore plus loin sur ce terrain pour arrondir le dit forfait, et gonfler, ainsi, sa commission. « Accessoires fournis par la Maison ou le client », précisa-t-il. N'importe quel accessoire, la Maison se chargeait de tout. Mais, s'il s'agissait d'une déclinaison en trois corps standards, seulement équipés d'un regard, le prix était raisonnable : cinq mille solars.

L'ensembles des conditions respirait l'honnêteté, Greetain, mis en confiance, sut qu'il ferait affaire, ici. Il se décida.

La discussion sur les détails, leur rédaction, se poursuivit et fut conclue dans un des trois box. Le « Client » s'interdisait, puisqu'il fournissait la matière renfermant l'ADN, de poursuivre en Justice la Maison en cas d'erreur de duplication des organes considérés. Pour ce qui était du jour dit, On mettrait à sa disposition un local qui serait agrémenté d'un décor style « familial ». Il n'y aurait pas d'armes, objets contondants ou tranchants, à fournir, puisque son intention était d'étrangler. De même, du seul fait de cette méthode, le nettoyage des lieux serait réduit à la plus simple pratique. Mais, pour le reste, livraison et enlèvement, entre autres, les tarifs habituels étaient appliqués. La facture s'envolant pour chaque duplication rajoutée, le calcul s'effectua sur le nombre définitif de « trois ». Chacune des dites duplications portant un regard, conforme au prélèvement fourni par le Client, développé sur trois souches identiques, dont il restait à définir les caractéristiques : la quarantaine, bouche pincée, cou maigre, cheveux blonds mi-longs, taille et corpulence. Ce que fit Greetain après avoir consciencieusement feuilleté le catalogue qu'on lui présenta.

Les avenants signés, la conversation s'égara sur un terrain plus général et Greetain ne put s'empêcher de formuler ce qui l'agaçait, et, quand il y réfléchissait, le révoltait.

- Quand même, il aurait été plus rationnel de réformer cette loi qui interdisait de reproduire un être nanti d'une carte d'identité, plutôt que d'obliger les gens à contourner un règlement devenu désuet et contraignant ! D'autant que c'était pour, le plus souvent, détruire

définitivement, et ainsi ne porter aucunement atteinte à la véritable personne !

Un argument que le jeune vendeur réduisit d'une esquisse de sourire, puis d'un geste de dénégation discret et modérateur :

- Certains clients ne faisaient pas mystère de souhaiter, à demeure, et pour des années, d'une victime à martyriser à portée de poings, et ce n'aurait pas été sain. C'était donc exclus de la législation de la Corporation. Le forfait se devait d'être limité dans le temps, même pour des êtres imparfaits, et ce, pour la seule durée de l'opération : livraison, cérémonie, enlèvement, en une seule journée. Admettre un prolongement dans le temps, « question d'éthique », n'était pas convenable. Et, qui plus était, déjà illégal.

Greetain crut bon de rappeler que ce n'était pas son cas, qu'il se rangeait aux règles. C'était seulement pour soulager un besoin de vindicte contre une mégère qui, tous les jours, par sa fenêtre, lui expédiait ses pollutions de sans-gêne invétérée. Il n'ergotait que sur un plan général, pour le principe. L'argument demeurerait pourtant : un seul clonage -à l'identique- aurait suffi, c'était son opinion, puisque l'opération était parfaitement encadrée, se concluant par la destruction de la duplication.

Mais la maison était intraitable sur ce chapitre, un panneau, à l'entrée, insistait sur le texte de cette loi. Elle se préservait ainsi des tentatives de fausses déclarations : « son fichier étant couplé avec celui du Ministère des Reproductions ». Espérer lui faire réaliser une chimère complète, d'un Citoyen vivant, et, de ce fait, dûment et officiellement répertorié comme tel, relevait d'une totale impossibilité. Et si un contrat s'en avisait, « les deux parties étaient coresponsables », termina, sur une petite moue désolée, mais aussi, par un regard appuyé, le vendeur.

Alors Greetain se contenterait des « déclinaisons » proposées. Tordre le cou à trois exemplaires, c'était déjà un incomparable soulagement ! Assassiner trois fois cette carne qui passait ses journées à baver sur les gens et à lui envoyer ses cochonneries ! Oui... Les yeux seraient inclus... Il fallait qu'Elle vît tout ! Tout ! Qu'elle n'en perde pas une miette !

Encore tout échauffé, Greetain parapha le contrat qui le liait à la Maison et versa un acompte. Puis, sur un sourire, prit congé.

Dehors, il fit quelques pas, se prit à hésiter...

Peut-être aurait-il dû investir sur quatre exemplaires... ? Ou choisir un mode d'élimination plus...

Oui, un mode d'élimination plus brutal, tel un bon coup de hache, par exemple, sa vengeance aurait été plus salvatrice... Ou taillader les corps, l'un après l'autre, avec une lame, sous les regards des duplications encore vivantes...

Mais il aurait eu bonne mine, à présent, de rentrer et de faire modifier ce contrat. Et puis, pour le cas où il devrait produire un curriculum vitae de bon aloi, le choix pour un étranglement démontrerait qu'il n'était pas un de ces énergumènes sanguinaires.

Oui, c'était mieux ainsi, mieux valait laisser en l'état. S'en tenir aux termes... Avec une Maison si consciencieuse, c'était bien le moins.

Van Malaerth Pierre 2003